





L'établissement

Désignation	LOISIR (DOCID:th321207)
Adresse	75003 Paris Ile-de-France
Responsable de l'établissement	***
Filière	Loisir
Relai local	

L'évaluation

Nom(s) de(s) évaluateur(s)	***
Type d'évaluation	Adhésion
Date de l'évaluation	
Commentaire sur l'évaluation	

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



Compte-rendu de l'évaluation

Rapport de visite	
Points forts	
Points d'amélioration	

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



EVALUATION COMPLETE

CHAPITRE 01 - SIGNALISATION & CHEMINEMENTS & ECLAIRAGE

Stationnement privé de l'établissement

1 - CRITERE signalée.	OBLIGATO	IRE. Existence de place de stationnement repérable et située au plus près de l'accueil, matérialisée au sol et
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
Si stationnem	ent public coch	ner Non concerné Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
2 - CRITERE	OBLIGATO	IRE. Place de stationnement suffisamment large et sans dévers important.
🗆 Oui	☐ Non	□ Non concerné
		Les places situées en épi ou en bataille doivent comporter une surlongueur de 1,20 m matérialisée au sol. Dévers inférieur ou égal à 2 %. Si r Non concerné Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
Stationr	nement	public
3 - CRITERE	CONFORT	D'USAGE. Stationnement adapté à proximité si l'établissement ne dispose pas de parking privatif
□ Oui	☐ Non	□ Non concerné
Parking autre D'USAGE. Co		e site internet en indiquant la distance. Si stationnement privé cocher Non concerné Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT
Signalét	ique de	e l'établissement
4 - CRITERE supports.	OBLIGATO	IRE. Signalétique directionnelle, d'information et de localisation facilement repérable sur l'ensemble des
🗆 Oui	☐ Non	
. Handicap(s)	: AUDITIF - MEN	NTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
	CONFORT	D'USAGE. Signalétique homogène sur tout le site.
□ Oui	□ Non	
. Handicap(s)	: AUDITIF - MEN	NTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
		D'USAGE. Signalétique texte/image. Informations concises, faciles à lire et à comprendre.
□ Oui	☐ Non	
		pictogramme soit présent sur l'ensemble de la signalétique directionnelle et la signalétique de localisation . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - D'USAGE. Coef 2
	CONFORT	D'USAGE. Signalétique avec des caractères lisibles.
□ Oui	☐ Non	
		st fonction de la distance de lecture, taille des caractères supérieure à 1,5#cm. Utiliser une police de type bâton, sans sérif et de caractères «Arial», andicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
8 - CRITERE	CONFORT	D'USAGE. Signalétique de couleurs contrastées par rapport au support et à son environnement.
□ Oui	☐ Non	
. Handicap(s)	: AUDITIF - MEN	NTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
Chemin	ements	s extérieurs et intérieurs de l'établissement
9 - CRITERE	OBLIGATO	IRE. Cheminement suffisament large.
□ Oui	☐ Non	
		1,20#m pouvant être ramenée sur une faible longueur à 0,90#m lorsqu'un rétrécissement ne peut être évité pour le bâti existant. Pour le bâti neuf largeu It à 1,20m Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



10 - CRITERE OBLIGATOIRE.	Cheminement détectable par une canne blanche/au pied ou visuellement repérable
□ Oui □ Non	
	du bâtiment detectable à l'aide d'une bande de guidage au sol ou reperable par un changement de couleurs menant à un guichet ou une itrée accessible et de biais. Cheminements interieurs concernés également Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
11 - CRITERE CONFORT D'US	AGE. Sol non glissant.
□ Oui □ Non	
. Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . C	RITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
	Sol lisse, cheminement de plain-pied, non meuble, sans obstacle.
□ Oui □ Non	
. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE C	BLIGATOIRE
13 - CRITERE OBLIGATOIRE.	Tolérance de pente respectée.
	on concerné
pente supérieure à 4 %) d'une longu pour une longueur maximale de 0,50 être inférieur ou égal à 6 %. Les vale	être évitée, tolérance si : le pourcentage de pente est inférieure ou égale à 5#% maximum. Si présence d'un palier de repos (tous les 10 m si pent eur minimale de 1,40#m en haut et en bas de chaque section en pente. Si la pente est supérieure à 5#%#alors tolérance de pente jusqu'à 10#%) ##m. Ou tolérance de pente jusqu'à 8#% pour une longueur maximale de 2#m. A l'intérieur des bâtiments existants, le pourcentage de pente do urs des pentes tolérées exceptionnellement sont de 10 % sur une longueur maximale de 2m et de 12 % sur une longueur maximale de 0,50 m. oit être inférieur ou égal à 2 % Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
14 - CRITERE OBLIGATOIRE.	Rupture de niveau maîtrisée
□ Oui □ Non □ No	on concerné
chasse-roue en l'absence de garde-c	ble (ou main courante) en présence de toute rupture de niveau (ponctuelle) de plus 0,40 m sur l'ensemble du cheminement. Exigence d'un corps, sur toute pente et quelle que soit la hauteur de la rupture de niveau, dès lors qu'il existe un espace horizontal de plus de 2 cm entre le Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
15 - CRITERE OBLIGATOIRE.	Cheminement bien délimité, visible et contrasté
🗆 Oui 🗆 Non	
Délimitation via un changement de	texture, des couleurs différenciées Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
16 - CRITERE CONFORT D'US	SAGE. Cheminement sans ressaut.
□ Oui □ Non □ No	on concerné
d'être signalé par un contraste de co	2cm de hauteur comportant un bord arrondi ou être munis de chanfreins) au commencement du plan incliné sur la partie haute mériterait puleurs et d'être neutralisé par le bon positionnement du dispositif de protection.La hauteur maximale peut être portée à 4 cm si le ressaut pente ne dépassant pas 33 % Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
17 - CRITERE OBLIGATOIRE.	Taille de la grille d'évacuation
□ Oui □ Non □ No	on concerné
Taille maximale des fentes des grille	s de 2cm. Eviter les paillassons alvéolés Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
18 - CRITERE OBLIGATOIRE.	Obstacles à hauteur de visage signalisés et neutralisés.
□ Oui □ Non □ No	on concerné
Obstacles devant être signalés et ne les escaliers Handicap(s) : VISUEL .	eutralisés comme les obstacles situés à moins de 2,20 m du sol, les obstacles latéraux en saillie à partir de 0,15 m ou encore les volumes vides sous CRITERE OBLIGATOIRE
19 - CRITERE CONFORT D'US	SAGE. Zones de repos régulières avec sieges
	on concerné
	e entre 0,45 m et 0,50 m ou appuis ischiatiques (assis/debout de 0,70m) facilement repérables. Au moins un transat par tranche de 20 à la bonne
	Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
clairage	
20 - CRITERE CONFORT D'U	SAGE. Eclairage par minuterie et/ou par détection de présence.
□ Oui □ Non □ No	on concerné
Un temps minimal pour effectuer le VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAG	trajet doit être programmé. Tolérance si présence d'une diminution progressive de l'éclairage Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - 3E. Coef 1
	SAGE. Qualité de l'eclairage artificiel ou naturel au sein des circulations intérieures et extérieures
□ Oui □ Non □ Na	on concerné

L'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle et éviter tout éblouissement. . Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



Escaliers extérieurs et intérieurs (et marches isolées)

22 - CRITERE OBLIGATOIRE. Escaliers hélicoïdaux avec des marches régulières (girons et contre marches).	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Giron des marches des escaliers hélicoïdaux avec un appui complet du pied du côté le plus large (profondeur minimale d'un giron de 0,28 m mesurée à 0,50 m du mur extér pas d'escaliers cocher Non concerné . Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	ieur). Si
23 - CRITERE OBLIGATOIRE. Présence d'une main courante à l'intérieur et/ou à l'extérieur à partir de 3 marches, continue, facilem préhensible et de couleur contrastée.	ent
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Main courante débutant avant la première marche et finissant au-delà de la dernière marche en respectant la distance d'au moins un giron avant et un giron après. La haute main courante est comprise entre 0,80 m et 1,00 m. Si pas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	eur de la
24 - CRITERE OBLIGATOIRE. Première et dernière contremarche de couleur contrastée	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Si pas d'escaliers cocher Non concerné . Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	
25 - CRITERE OBLIGATOIRE. Nez de marche contrasté.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Sur au moins 3 cm en horizontal et non glissants. Si pas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	
26 - CRITERE OBLIGATOIRE. Escaliers et marches isolées signalés par une bande d'éveil à la vigilance présente à chaque pallier.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Contrastée et en relief positif, placée à 0,50 m en amont du nez de la marche dans le sens de la descente. Cette distance peut être réduite à un giron de la marche de l'escapas d'escaliers cocher Non concerné Handicap(s): VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	ılier. Si
Accès et portes	
27 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Espace de manœuvre de porte	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Espace prévu devant la porte de minimum 1,70 m de long si la porte est poussée et de 2,20 m si elle est tirée. Non concerné possible si pas de portes . Handicap(s) : MOTEU CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1	R .
28 - CRITERE OBLIGATOIRE. Passage utile des portes.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Minimum de 0,77 m pour un bâtiment ancien et 0,83m pour un bâtiment neuf (depuis 2007) . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE	
29 - CRITERE OBLIGATOIRE. Portes vitrées avec éléments de repérage intérieurs et extérieurs.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Situés à 1,10 m et à 1,60 m et visibles de jour comme de nuit, de l'interieur comme de l'exterieur. Une porte est considérée vitrée quand vitre sup/égal à 75%. Non concerné si pas de portes . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	possible
30 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Ouverture des portes.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Ouverture à 90° avec une zone d'usage (0,80 m x 1,30 m) et poignées facilement préhensibles. Si porte automatique, vérifier la durée d'ouverture acceptable. Poignée située distance de 0,40m d'un angle rentrant pour un bâtiment neuf. Non concerné possible si pas de portes . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	à une
31 - CRITERE OBLIGATOIRE. Existence d'une porte à battants, coulissante ou automatique, dûment signalée sans oublier un SAS eventuel.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Les portes d'entrée à tambour ou à tourniquet sont à proscrire. Elles ne peuvent être acceptées dans les bâtiments anciens (avant 2007) que si elles sont doublées par une pattants, coulissante ou automatique, dûment signalée. Attention à l'ouverture des portes dans un SAS: besoin d'une distance d'un fauteuil entre les deux portes. Non conpossible si pas de sas. Non concerné possible si pas de portes. Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE	
32 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture des portes facile par clés ou par cartes avec repères.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Ouverture par code non admis. Les systèmes d'ouverture admis sont : les clés (avec repères de type code couleur ou pictogramme ou images), les cartes avec un repère (flè angle coupé, trou,) marquant le sens de l'introduction de la carte dans le capteur. Non concerné possible si pas de portes . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - V CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)

CHAPITRE 02 - ACCUEIL, SERVICES & INFORMATION DU PUBLIC

Dispositifs d'appel (digicodes, boutons d'appels...)

33 - CRITERE O facilement con	LIGATOIRE. Dispositifs d'appel à la bonne hauteur et libres de tout obstacle, repérables, simples d'utilisation et préhensibles.	
□ Oui □	on 🔾 Non concerné	
un contraste de c	O m et 1,30 m du sol. Boutons identifiables tactilement par un marquage en braille ou par un contraste de matériaux. Boutons identifiables visuellement par lleur et/ou en gros caractères. Le digicode émet un signal sonore à chaque action. Un voyant lumineux peut indiquer la bonne prise en compte de l'appel . FIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	
ersonnel	d'accueil, sensibilisation handicaps	
	NFORT D'USAGE. Référent accessibilité ayant reçu une formation spécifique.	
□ Oui □		
	. de formation justifiant la compétence du référent. Formation spécifique, à l'accueil et à l'information des personnes en situation de handicap. Formation ération sportive/l'activité (cf cahiers des charges). Non concerné si pas de personnel Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONI	FORT
	NFORT D'USAGE. Collaborateurs ou saisonniers sensibilisés notamment en charge de l'accueil, du briefing de l'activ e, de la maintenance aux spécificités des besoins des personnes en situation de handicap	ité,
🗆 Oui 🗆	on 🔾 Non concerné	
	ole facilement avec une tenue repérable (code vestimentaire, badge). Fournir l'attestation de sensibilisation sur l'honneur. Non concerné si pas de personr FIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	ıel
	NFORT D'USAGE. Formation pour toute personne en charge de la médiation	
	on 🔾 Non concerné	
Fournir l'attestation D'USAGE. Coef 2	de formation ou attestation sur l'honneur. Non concerné si pas de personnel Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT	
37 - CRITERE C signes française	NFORT D'USAGE. Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue d	des
🗆 Oui 🗆	on 🗆 Non concerné	
Non concerné si p	s de personnel pratiquant la LSF. Non concerné si pas de personnel Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
38 - CRITERE O	LIGATOIRE. Accueil obligatoire des chiens d'accompagnement sans surcoût.	
□ Oui □	on	
Prévoir un espace OBLIGATOIRE	our que le chien patiente en l'absence de son maître dans les piscines, lieux de bien-être, lieux de production etc Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITEF	₹E
one d'ac	cueil	
39 - CRITERE C	NFORT D'USAGE. Guichet d'accueil facilement repérable et proche de l'entrée.	
🗆 Oui 🗆	on 🔾 Non concerné	
Non concerné po	ible si pas de zone d'accueil Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1	
40 - CRITERE O	LIGATOIRE. Guichet d'accueil accessible, abaissé et pas encombré.	
□ Oui □		
H supérieure = 0,8	n / H inférieure = 0,7 m / P = 0,3 m / Larg = 0,6 m Non concerné possible si pas de zone d'accueil Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE	
	NFORT D'USAGE. Système d'aide à l'audition : transmission son et amplification (boucle à induction magnétique, ouge ou haute fréquence,).	
🗆 Oui 🗆	on 🔾 Non concerné	
	permanent avec la formation des collaborateurs pour un bon usage avec le logo (oreille barrée avec le T est en bonne place et visible). Ou borne sonore dy ion pour smartphone adaptée décrivant les aménagements du site. Non concerné possible si pas de zone d'accueil Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CON	
42 - CRITERE C	NFORT D'USAGE. Guichet d'accueil bien éclairé.	
□ Oui □	on 🔲 Non concerné	

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)

Non concerné possible si pas de zone d'accueil. . Handicap(s) : AUDITIF - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2



Information

43 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. Affichage du logo de la marque avec les pictogrammes obtenus.
□ O(ui 🗅	Non	□ Non concerné
		tous les supp ORT D'USAGE	orts de communication. Uniquement valable pour les renouvellements et les évolutions Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . . Coef 1
44 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. Affichage des informations générales sur le lieu et sur le site internet
□ O	ui 🗆	Non	
boutio	que, les mo	yens de paie	s, parkings, modalités de réservation, zones de surveillances, horaires conseillés, période et horaires de surveillance du site, outils mis à disposition, coin ment en cas de vente de prestations, etc. Noter le nom du référent accessibilité et un moyen de le contacter s'il y en a un . Handicap(s) : AUDITIF - CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
45 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. Panneau d'information et documents
□ O(ui 🗅	Non	□ Non concerné
d'utili: les hé précis	sation et c bergement sé, les cons	ontre-indicat es accessibles ignes de sécu	n doit être rédigé en grands caractères, et en version facile à lire et à comprendre et affiché (descriptif des prestations avec illustrations, les conditions ion). Les informations peuvent être données oralement ou avec un enregistrement sous-titré dans ce cas. Ces documents listent les activités adaptées, au besoin, la qualité et niveau des difficultés des parcours, le cheminement à suivre, les especes pêchées, etc. Le mode d'utilisation du matériel est rité sont données et les numéros de téléphone d'urgence sont indiqués. Remise d'un document sur le fonctionnement des équipements au besoin 'AL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
46 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. Accueil téléphonique
□ O(ui 🗆	Non	□ Non concerné
			s, parkings, parcours adaptés, modalités de réservation, horaires conseillés, outils mis à disposition, outils de médiation, activités adaptées, politiques ssible si pas de zone d'accueil Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
47 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. A l'accueil, plan fixe ou mobile (dépliant)
□ O		Non	□ Non concerné
			s adaptés avec les services (toilettes), indiquant également tout élement pouvant altérer la visite. Non concerné possible si pas de zone d'accueilAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
48 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. Affichage à l'accueil du matériel disponible
□ O		Non	□ Non concerné
			ges pliables, cannes, fauteuils, matériel à louer, club de golf, voiturettes, vêtements adaptés . Non concerné possible si pas de zone d'accueil FAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
49 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. Quota de fauteuils mis à disposition
□ O(ui 🗅	Non	□ Non concerné
Non c	concerné p	ossible si pas	de zone d'accueil Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
)isp	ositif	s de p	paiement et de reservation
50 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. Cheminement du dispositif de paiement (borne automatique ou caisse) accessible.
□ O	ui 🗆	Non	□ Non concerné
			minimale de 0,90 m respectant l'espace d'usage nécessaire. Lorsqu'il n'existe qu'une seule caisse de paiement, celle-ci doit être accessible aux ndicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
51 - CF	RITERE C	CONFORT	D'USAGE. Dimension du dispositif de paiement (borne automatique ou caisse).
□ O	ui 🗆	Non	□ Non concerné
			teur maximale de 0,80 m#et vide en partie inférieure de l'espace de paiement d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70m d'hauteur R . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
52 - CI	RITERE (CONFORT	D'USAGE. Dispositif de paiement (borne automatique) équipé d'une boucle magnétique.
□ O(ui 🗅	Non	□ Non concerné
Affich	nage de l'or	eille barrée a	vec le T . Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
53 - CI	RITERE	CONFORT	D'USAGE. Etablissement doté de son propre système de réservation en ligne
□ O(Non	□ Non concerné
Non c	concerné si	pas de systè	me de réservation sur le site internet Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
			D'USAGE. Possibilité d'effectuer la réservation par mail et/ou SMS.
□ O(Non	□ Non concerné
		ohone et adre AGE. Coef 1	esse mail trouvables sur le site internet. Non concerné si pas de système de réservation Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERI

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



Ascenseurs et appareils élévateurs

55 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dimensions minimales des cabines.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
La cabine doit avoir une dimension minimale de 1,10m x 1,30m. Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE	
56 - CRITERE OBLIGATOIRE. Boutons tactilement et visuellement identifiables.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Tactilement : marquage en braille ou par un contraste de matériaux en relief positif / visuellement : contraste de couleur et/ou en gros caractères. Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs . Handicap(s) : VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	
57 - CRITERE OBLIGATOIRE. Annonce sonore de l'étage.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Si pas d'ascenseurs cocher Non concerné Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	
58 - CRITERE OBLIGATOIRE. Système de voyant lumineux indiquant la prise en compte de l'appel et annonce visuelle de l'étage.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs . Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE OBLIGATOIRE	
59 - CRITERE OBLIGATOIRE. Appareil élévateur en libre-service, avec une notice d'utilisation indiquant le poids de charge.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Non concerné possible si pas d'ascenseurs et/ ou appareils élévateurs . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE	
CHAPITRE 03 - SANITAIRES COLLECTIFS	
Generalité Sanitaires	
CO. CRITERE CRUCATORE Route diseases and contains adopt friendly and built and a sixty and and	
60 - CRITERE OBLIGATOIRE. Porte d'accès à un sanitaire adapté signalée par le pictogramme correspondant	
Oui Non	
Logo handicap moteur. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	
61 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Diametre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors debattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1,3 à côté du lavabos/lave-mains. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	0 1
62 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70m et 1,05m. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	
63 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Patère, distributeur de savon, dispositif de sèche-mains et porte serviette.	
Oui Non	
Tous les éléments doivent être placés entre 0,90 m et 1,30 m du sol. L'ensemble des éléments doit etre validé, sinon non conforme. Handicap(s): MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1	
64 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la	
production ou par robinet thermostatique avec affichage.	
Oui Non	
Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1	
65 - CRITERE OBLIGATOIRE. Accès au lavabo facilité avec espace d'usage.	
□ Oui □ Non	
Espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m. Dimension du lavabo/lave-mains : Lageur 0,60 m, hauteur 0,70 m, profondeur 0,30 m, hauteur supérieure de la vasque 0,85 m. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	
66 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Partie basse des miroirs des lavabos.	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Située entre 0,90 m et 1,05 m. A défaut le miroir doit être incliné de telle sorte qu'il permette une vision en position assise. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE	

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



Sanitaires

67 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large.	
□ Oui □ Non □ Non concerné Diametre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte hors debattement de porte et de tout obstacle en laissant un espace d'usage de 0,80 m x 1, à côté des toilettes Hauteur du dispositif pour fermer la porte des WC comprise entre 0.70 m et 1,05 m. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	30 m
68 - CRITERE OBLIGATOIRE. Dispositif de fermeture/barre latérale si la porte est tirée.	
□ Oui □ Non □ Non concerné Hauteur du dispositif pour fermer la porte compris entre 0,70 m et 1,05 m. Noter Non concerné si douche et WC dans la même pièce. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	
69 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui fixée horizontalement prolongée avec partie oblique.	
Correctement placée dont la hauteur est comprise entre 0,70 m et 0,80 m, à une distance ne pouvant excéder 0,45 m du milieu de la cuvette. Particularité de la barre relevable bon côté acceptée. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	du
70 - CRITERE OBLIGATOIRE. Hauteur de la cuvette (abattant inclus) et distance du mur.	
□ Oui □ Non Hauteur entre 0,45 m et 0,50 m. Les rehausseurs ne sont pas admis. Mesure entre le centre de la cuvette et le mur arrière de 0,50 m minimum. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	
71 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture des sanitaires simple, facile d'utilisation et contrastée.	
□ Oui □ Non Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0.70 m et 1,05 m. Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFO D'USAGE. Coef 2	RT
72 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Abattants et lunettes des cuvettes des toilettes doivent être de couleur contrastée par rapport à environnement.	leur
□ Oui □ Non Handicap(s): VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
73 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distributeur de papier toilette préhensible.	
□ Oui □ Non Aucune contorsion demandée pour utiliser le distributeur de papier. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
74 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Hauteur de poubelle.	
□ Oui □ Non Hauteur minimum de 0,40 m. Ouverture à pédale non acceptée. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
CHAPITRE 04 - DOUCHES	
DOUCHES	
75 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'ouverture et de fermeture	
□ Oui □ Non □ Non concerné Simple d'utilisation, facile à manœuvrer et de couleur contrastée. Dispositif de fermeture/barre latérale. Hauteur du dispositif pour fermer la porte comprise entre 0.70 m et 1, Noter Non concerné si pas de douche . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1	05 m
76 - CRITERE OBLIGATOIRE. Espace d'usage et espace de manœuvre rotative suffisamment large.	
□ Oui □ Non □ Non concerné Diametre de 1,50 m minimum à l'intérieur, ou à défaut en extérieur devant la porte de la cabine de douche adaptée hors debattement de porte et de tout obstacle en laissant espace d'usage de 0,80 m x 1,30 m à côté du siege de douche. Noter Non concerné si un seul sanitaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE	un
77 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinetterie ergonomique (à levier ou à détection) dont la température de l'eau est contrôlée à la production ou par robinet thermostatique avec affichage.	ı
□ Oui □ Non Robinetterie facile à manœuvrer et simple d'utilisation avec indication du côté eau chaude et eau froide par un point rouge et un point bleu. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s): MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1	
a marque de nominario de la chambre concerneción confinientane. Handicapto, i richtale "Noten, antitude control d'obbot. Con l	

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



70 CRITERE CONFORT DUISAGE Flomonts contractés
78 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Elements contrastés □ Oui □ Non □ Non concerné
□ Oui □ Non □ Non concerné La zone d'assise, les patères, les barres d'appui doivent être de couleur contrastée par rapport au support. Noter Non concerné si pas de douche . Handicap(s) : VISUEL . CRITE CONFORT D'USAGE. Coef 1
79 - CRITERE OBLIGATOIRE. Douche de plain-pied, ou avec un receveur extra plat.
□ Oui □ Non Hauteur maximale du bac receveur de 2cm. Si critère non respecté merci d'indiquer le nom/numéro de la chambre concernée en commentaire. Handicap(s) : MOTEUR. CRITER OBLIGATOIRE
80 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre d'appui horizontale.
□ Oui □ Non Hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et correctement placée. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE
81 - CRITERE OBLIGATOIRE. Barre verticale.
□ Oui □ Non Handicap(s): MOTEUR. CRITERE OBLIGATOIRE
82 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Siège solidement fixé et stable assurant un confort d'usage d'assise.
Largeur 0,40 m x 0,40 m. Les sièges mobiles peuvent se substituer aux sièges fixes sous réserve de respecter un confort d'usage. Hauteur d'assise des sièges comprise entre 0,45 0,50 m. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
83 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Robinet et douchette amovible, utilisables et accessibles y compris en étant assis sur le siège.
□ Oui □ Non H maximale robinetterie/douchette à 1,30 m. Ne pas avoir de robinet dans le dos en étant assis. Handicap(s) : MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
CHAPITRE 05 - VESTIAIRE ET CASIERS
VESTIAIRE ET CASIERS
84 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Vestiaires accessible
□ Oui □ Non □ Non concerné
Système d'ouverture simple d'utilisation. Zone d'assise, patères,barre d'appui et verrou de couleur contrastée. Barre d'appui horizontale positionnée à une hauteur comprise e 0,70 m et 0,80 m du sol et pour le cas des piscines celle-ci est située au milieu de l'assise et à 0,15m au-dessus de celle ci. Hauteur de la zone d'assise comprise entre 0,45 m et 0 m. Pour piscine au minimum 0,80 m de large sur 2 m de long. Dimension des vestiaires de minimum 1,50m de large sur 2,00m de profondeur avec possibilité de demi-tour de 1,4 de diametre hors débattement de porte. Pour piscine la cabine mesure au minimum 2,30 m sur 2 m. Noter Non concerné si pas de vestiaire . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
85 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Au moins une cabine accessible ou espace adapté pour établissement privé
□ Oui □ Non □ Non concerné . Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
86 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Casiers simple d'utilisation
□ Oui □ Non □ Non concerné Casiers accessibles à une hauteur comprise entre 40cm et 130 cm avec verrous faciles a manœuvrer, de couleur contrastée et permettant une identification. Noter Non concerpas de casiers . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
CHAPITRE 06 - PREVENTION
PREVENTION
87 - CRITERE OBLIGATOIRE. Affichage des consignes de sécurité en gros caractères, accompagnés de symboles.
□ Oui □ Non
Verification de l'affichage des numéros d'urgence (112, 18, 15) et notamment le 114 pour le handicap auditif Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE
88 - CRITERE OBLIGATOIRE. Affichage des consignes de sécurité concernant la pratique de l'activité, et/ou sportive
Si consignes par vidéo, sous titrageCRITERE OBLIGATOIRE . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



89 - CRITERE CONFOR d'eau,).	T D'USAGE. Présence de dispositifs de protection autour des lieux dangereux (proximité de route, de points
🗆 Oui 🗎 Non	□ Non concerné
Barrières de plus de 1 m, hai D'USAGE. Coef 1	es denses de plus de 0,50 m ou clôture. Système permettant l'éveil de la vigilance des piétons Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT
	T D'USAGE. Présence d'une alarme incendie perceptible fixe (flash lumineux) ou mobile (réveil vibrant, bracelet, auditif dans les endroits où la personne se retrouve seule (sanitaires).
🗆 Oui 🗀 Non	□ Non concerné
Noter Non concerné si pas o	d'alarme sonore . Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
CHAPITRE O	7 - RESTAURATION
RESTAURANT	
91 - CRITERE CONFOR	T D'USAGE. Aide au placement proposée lors de l'accueil.
□ Oui □ Non	□ Non concerné
. Handicap(s) : AUDITIF - ME	:NTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
92 - CRITERE CONFOR calme.	T D'USAGE. Personnel sensibilisé à l'utilité des échanges écrits et proposant une table ronde dans un endroit
🗆 Oui 🕒 Non	□ Non concerné
. Handicap(s) : AUDITIF . CR	ITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
93 - CRITERE CONFOR signes française.	T D'USAGE. Port d'un badge obligatoire indiquant sa compétence pour le collaborateur pratiquant la langue des
🗆 Oui 🗀 Non	□ Non concerné
Non concerné si pas de pers	sonnel pratiquant la LSF Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
	T D'USAGE. Description orale adaptée (élocution et débit) pour le choix des plats par le personnel.
□ Oui □ Non	□ Non concerné
Lecture du menu, de la cart	e, des tarifs, description de la composition des plats Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
95 - CRITERE CONFOR plats.	T D'USAGE. Description de la position de l'assiette et de son contenu. Assistance pour le pré-découpage des
🗆 Oui 🕒 Non	□ Non concerné
	d'indiquer la position du plat, du verre, de la bouteille et la description du contenu de l'assiette en les associant à la position des heures d'une montre personne déficiente visuelle dos à la fenetre. Proposition d'assistance pour le pré-découpage des plats Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT
	T D'USAGE. Indication sur le site internet de toute information utile aux besoins des personnes handicapées.
☐ Oui ☐ Non Informations sur le stationn	□ Non concerné ement le plus proche, dépose minute, menus Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
informations sor le stationin	Sheric e plus proche, depose himote, menus. Printideapts, Mobility Procedure Visuale, edit Etc. Control &
97 - CRITERE CONFOR	T D'USAGE. Au moins un menu rédigé en grands caractères.
🗆 Oui 🕒 Non	□ Non concerné
Caractères type baton, en c	corps minimum 16 - Menu sur ardoise : écriture lisible et agrandie Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
98 - CRITERE CONFOR	T D'USAGE. Au moins un menu avec des noms de plats en version simplifiée.
🗆 Oui 🗆 Non	□ Non concerné
Type Facile A Lire et à Comp	prendre, mais labellisation FALC nonCRITERE OBLIGATOIRE Handicap(s): MENTAL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
99 - CRITERE OBLIGAT supplémentaire par tra	OIRE. Le nombre d'emplacements accessibles est d'au moins 2 places pour 50 et d'un emplacement anche de 50.
🗆 Oui 🗆 Non	□ Non concerné
. Handicap(s) : MOTEUR . CF	RITERE OBLIGATOIRE
100 - CRITERE CONFO	RT D'USAGE. Tables accessibles en intérieur comme en extérieur.
□ Oui □ Non	□ Non concerné
La hauteur libre sous les tab	oles doit être au moins de 0,70 m, d'une profondeur minimum de 0,50 m et d'une largeur minimum de 0,80 m pour un confort d'usage des personnes er e du plateau : 0,80 m Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



	CONFORT D'USAGE. Gestion du bruit et de la luminosité.
	i Non 🔲 Non concerné bles éloignées de la sonorisation dans la salle et possibilité de fermer des rideaux et les stores. Emplacement dos à la fenêtre proposé . Handicap(s) : AUDITIF -
	EE CONFORT D'USAGE. Coef 1
CAFETER	IAS ET SELF SERVICES
102 - CRITERE	CONFORT D'USAGE. Aide prévue.
	ì Non □ Non concerné
	ents : Porter les plateaux et accompagner les personnes handicapées à leur place. Aider à la composition du plateau. Utiliser les machines et automates ENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
103 - CRITERE	CONFORT D'USAGE. Au moins un menu simplifié proposé avec photos ou illustrations.
	Non 🗆 Non concerné
. Handicap(s) : A	AUDITIF - MENTAL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
104 - CRITERE produits prop	CONFORT D'USAGE. Ustensiles (couverts, assiettes, verres) visibles et facilement attteignables ainsi que la majorité des losés.
	ì Non □ Non concerné
Disposer d'un n	ombre suffisant d'équipements en libre service Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
105 - CRITERE	CONFORT D'USAGE. Rails de selfs sans ruptures de niveau ou proposition pour compenser l'équipement.
	Non 🗆 Non concerné
Possibilité de ch	ariot individuel. Ne concerne pas l'aide humaine, déjà évaluée précédemment Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
CHAPIT	RE 08 - ACTIVITES NAUTIQUES (AVIRON-CANOE-KAYAK-
VOILE)	
ACTIVITE	ES NAUTIQUES (AVIRON-CANOE-KAYAK-VOILE)
106 - CRITERE	CONFORT D'USAGE. Sécurité specifique
🗆 Oui 🗆	ì Non
Gilets de sauvet	ages confortables . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
107 - CRITERE	CONFORT D'USAGE. Lieux d'embarquement et débarquement
🗆 Oui 🗆	ì Non □ Non concerné
	tée avec sol antidérapant, main courante et potence si besoin. Ponton comportant un balisage continu, en relief et en couleur. Non concerné possible si pas de onton . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
108 - CRITERE	CONFORT D'USAGE. Dimension du ponton
	Non 🗆 Non concerné
	m et 0,40m pour la voile et 0,15m à 0,30m pour le canoë-kayak et l'aviron.Largeur supérieure ou égale à 1,5 m. Non concerné possible si pas de ponton . OTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
109 - CRITERE	CONFORT D'USAGE. Bateaux adaptés
🗆 Oui 🗆	ì Non
	able et insubmersible avec appui dorsal, voire appui tête permettant l'installation d'un système d'aide au maintien assis (ex : coques) et offrant des adaptations de handicap Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
110 - CRITERE	CONFORT D'USAGE. Matériel adapté
) Non
	'activité, mise à disposition d'un matériel adapté (combinaison facile à mettre, bouées sonores, système de repérage dans l'espace, système de signaux visuels,

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207) Date de création : 10/12/2024 Date de modification : 10/12/2024

CHAPITRE 09 - BIEN ETRE

BIEN ETRE

111 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Prestations accessibles
□ Oui □ Non
60% au moins pour deux types de handicap . Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
112 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériel adapté
Oui Non
En fonction de l'activité, mise à disposition d'un matériel adapté, sécurisant, sans obstacle et dans un lieu permettant le demi-tour avec 1,5m de diameère (plan des installations e un descriptif des activités, consignes d'utilisation, etc.) Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
113 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Au moins un fauteuil mis à disposition
□ Oui □ Non □ Non concerné
. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
114 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Cabines sauna (chaleur seche)
□ Oui □ Non □ Non concerné
Système de contrôle pour la durée avec alarme. Banquette avec hauteur entre 0,45 et 0,50m. Elements contrastés . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORD'USAGE. Coef 2
115 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Cabines Hamman (bain de vapeur)
□ Oui □ Non □ Non concerné
Système de contrôle pour la durée avec alarme. Banquette avec hauteur entre 0,45 et 0,50m. Elements contrastés . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORD'USAGE. Coef 2
116 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Sécurité Hammam, Sauna
□ Oui □ Non □ Non concerné
Pas de fermeture avec clés . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
117 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Bains bouillonnants
□ Oui □ Non □ Non concerné
Baignoire amenagée avec un dispositif de transfert et une barre de maintien en son sein. Elements contrastés . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
118 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Baignoire a remous, bassins eau chaude, eau froide, nage à contre-courant
□ Oui □ Non □ Non concerné
Baignoire amenagée avec un dispositif de transfert et une barre de maintien en son sein. Elements contrastés . Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
119 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Distinction bassins d'eau chaude et d'eau froide avec pictos associés
□ Oui □ Non □ Non concerné
. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
120 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accès aux bassins, pédiluves et marches dans l'eau
□ Oui □ Non □ Non concerné
Mise à l'eau des personnes en fauteuil possible (portique fixe ou mobile, plan incliné). Barre de maintien ou main courante contrastée à une hauteur entre 0,80 et 1,00m.). Le pédiluve ne doit pas dépasser 8% sur une longueur maximale de 2m (ou 5%sur 2,20m). Bande d'éveil de vigilance en haut des marches. Nez de marches, 1ère et dernière contremarches de couleur contrastée. La ligne de vie, ou fil d'Ariane, passe dans l'axe central du pédiluve Handicap(s): MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
CHAPITRE 10 - CENTRES EQUESTRES
MIMITINE 10 - CENTINES EQUESTINES

CENTRES EQUESTRES

121 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Signalétique spécifique

□ Oui ☐ Non

Plan avec parcours des activités. Le prestataire dispose d'un support pédagogique facile à lire et à comprendre, associant texte et image présentant le matériel et les gestes de base de l'équitation. . Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



122 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Locaux spécifiques : sellerie, aire de préparation, aire de monte et aire d'évolution
□ Oui □ Non Rangement hauteur max à 1,30m sans obstacle à hauteur du visage. Sol non glissant. Eclairage suffisant. Espace de manœuvre respecté afin de tourner autour du cheval. Cheminement adapté. Equipement nommé à l'aide d'un mot associé à un pictogramme ou une image Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE
Coef 1
123 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Mise à cheval : montoir, fosse et dénivellé
□ Oui □ Non
Hauteur adaptée pour montoir avec plateformes 0,80m X 1,30 m avec chasse-roues (au moins 5cm) et rampe d'accès (4 %, 5 % sur 10 m, etc.) avec main courante. Bords de la plateforme (80 cm de largeur sur 1,30 m de long) protégés par un garde-corps. Largeur de rampe d'au moins 0,80m. Bord de la fosse doté d'un revêtement lisse, dur et non glissal protégé par un garde-corps dont la profondeur de la fosse est adaptée à la taille de la cavalerie ou dénivelé règlementaire Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
124 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériels
□ Oui □ Non
Casques aux normes NF EN1384 (4 points d'attache) et protège-dos. Selles adaptées. Rennes de couleur contrastée ou avec un relief. Etriers à coque . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
125 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Activité attelage □ Oui □ Non □ Non concerné
□ Oui □ Non □ Non concerné Le site doit disposer d'une rampe (amovible ou intégrée à l'attelage). L'attelage doit proposer un système de préhension au niveau des places assises avec espace minimum sans
obstacles 0,80m x 1,30m Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
CHAPITRE 11 - GOLF - PRACTICE ET ZONE D'ENTRAINEMENT
<u>JNIQUEMENT</u>
GOLF - PRACTICE ET ZONE D'ENTRAINEMENT UNIQUEMENT
126 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Securité du site
□ Oui □ Non Entretien régulier indispensable des passages difficiles (ponts, passerelles, rétrécissements) avec des obstacles (eau, sable, colline, trous) . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL -
MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
127 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Sécurité de la zone de practice
□ Oui □ Non
Zone de sécurité du tir délimitée au sol et affichée avec pictogramme ou illustration complétée d'un texte facile à lire et à comprendre. Si l'appareil distributeur de balles d'entraînement est difficile d'utilisation, une compensation humaine doit être proposée Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Co
128 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériel adapté
□ Oui □ Non
Mise à disposition d'une voiture pour transport d'une personne en fauteuil et de siege plaible et facile à transporter Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coe
CHAPITRE 12 - ITINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
TINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
129 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Panneau d'information et documents
□ Oui □ Non Plan avec équipements (sièges, parking ou aire de repos, sanitaires, longueur du ou des cheminements, durée moyenne, difficultés, numéros d'urgences). Handicap(s): AUDITIF-MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
130 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Zones d'assise aménagées tous les 200m
□ Oui □ Non . Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
131 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Tables de piques-niques accessibles
□ Oui □ Non □ Non concerné
. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)



132 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Dispositif d'information sonore
□ Oui □ Non □ Non concerné
. Handicap(s): AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
133 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Pont, passerelle, passages difficiles
□ Oui □ Non □ Non concerné
Equipés de garde corps, de main courante préhensibles et rigides. Non concerné possible si cheminement sans obstacles Handicap(s) : MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
134 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Securité du site
□ Oui □ Non
Entretien régulier indispensable des passages difficiles (ponts, passerelles, rétrécissements) avec des obstacles (eau, sable, colline, trous) . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
CHAPITRE 13 - PARACHUTISME EN TANDEM
PARACHUTISME EN TANDEM
135 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Consignes de sécurité spécifiques
□ Oui □ Non
Les consignes de sécurité sont données (document écrit, illustré, facile à lire et à comprendre, document vidéo sous-titré ou avec interpretation LSF, boucle magnétique disponibl si possible, démonstration physique, etc.). Remise d'un document signé attestant de la participation au briefing et de la compréhension des consignes Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
136 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériel adapté
□ Oui □ Non
Combinaisons, casques, gants, lunettes de tailles différentes . Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
137 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériel adapté pour handicap moteur
□ Oui □ Non
Harnais adapté, tapis de sol 2m x 2m, zone d'assise 0,80 x 2,00 m et à hauteur de 0,45 à 0,50m pour faciliter l'équipement Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
138 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Pratique de l'activité - décollage et atterrissage
□ Oui □ Non
Embarquement et atterrissage : surface plane et accès proche avec le fauteuil. Aide humaine adaptée dans l'assistance à la personne sautant, pour l'arrimage et pour la mise en place à la porte de l'avion. Véhicule suiveur adapté . Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
CHAPITRE 14 - PARCS A THEME ET DE LOISIRS
PARCS A THEME ET DE LOISIRS
ANCS A TITLITE ET DE LOISINS
139 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accueil quota de fauteuils roulants
□ Oui □ Non
Proportionnel à la capacité d'accueil : 1 fauteuil en ERP de 5ème catégorie en fonction de la distance à parcourir et de la configuration des lieux. 2 fauteuils en ERP 4ème catégorie fauteuils en ERP 3ème catégorie. 4 fauteuils en ERP 2ème catégorie. 5 fauteuils en ERP 1ère catégorie. Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
140 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Activités accessibles
□ Oui □ Non
50% au moins pour deux types de handicap . Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
141 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Mise à disposition de maquettes, de plans en relief, ou de plans agrandis
□ Oui □ Non
Information donnée si présence d'activités sensibles ou non conseillées . Handicap(s) : MENTAL - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)

CHAPITRE 15 - PISCINES ERP

PISCINES ERP

142 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériels adaptés	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Zone d'abandon sécurisée. Fauteuil de piscine avec accoudoirs et facilement manoeuvrable. Sauf pour les hotels, campings, villages de vacances, gîtes de groupes qui peuvent autoriser les fauteuils à aller jusqu'au bassin Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
143 - CRITERE OBLIGATOIRE. Quota de cabines accessibles ou espaces adaptés	
□ Oui □ Non	
1 cabine ou espace adapté si l'établissement n'en comporte pas plus de 20 - 2 cabines ou espaces adaptés si l'établissement n'en comporte plus de 50 - 1 cabine ou espace adap supplémentaire par tranche ou portion de 50 Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE OBLIGATOIRE	té
144 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accès aux bassins - pédiluves	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Le pédiluve doit être équipé d'une double main courante au moins sur un côté, située à 0,70 m et 0,90 m du sol et facilement préhensible. Le pédiluve ne doit pas dépasser 8% su une longueur maximale de 2m (ou 5% sur 2,20m). Une bande antidérapante de texture de texture différente de celle du cheminement est positionnée est positionnée de chaque côté du pédiluve pour annoncer son début et sa fin. Si le pédiluve n'est pas accessible en fauteuil cocher Non concerné et un portique doit permettre au fauteuil de passer dans zone de baignade Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	е
145 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accès aux bassins - marches dans l'eau	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
De même hauteur dont le giron est d'au moins 0,28 m. Bande d'éveil en relief, nez de marche contrasté. La première et la dernière contremarche sont de couleur contrastées. Po les équipements existants, les nez de marche contrastés et la présence de la main courante peuvent compenser l'absence de couleur contrastée de la première et de la dernière contremarche. Main courante d'une hauteur comprise entre 0,80 m et 1,00 m préhensible et de couleur contrastée. Non Concerné si pas de marches . Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
146 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Matériel adapté pour handicap moteur	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Obligation de mise à disposition d'au moins un appareil de mise à l'eau ou tout autre système d'aide à la mise à l'eau et d'aide humaine pour une piscine municipale ou intercommunale. Exception possible pour les hotels, campings, villages de vacances, gîtes de groupes . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
147 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Accessiblité bassins	
□ Oui □ Non	
Chemin praticable sans devers. Fil d'Ariane. Mobilier aquatique contrasté par rapport à l'environnement et pour sécuriser le cheminement. Perimetre contrasté entre plage et bassin. Présence de bande d'eveil de vigilance et/ou anti-dérapantes Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
CHAPITRE 16 - POSTE PECHE	
POSTE PECHE	
148 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Borne sonore d'information avec boucle à induction magnétique	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
. Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	
149 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Places de stationnement et cheminement	
Oui Non	
Stationnement à moins de 100m du poste de pêche. Chemin praticable. Présence de gardes corps si présence d'une berge en présence de toute rupture de niveau (ponctuelle) of plus 0,40 m sur l'ensemble du cheminement. Sur les ruptures de niveau inférieures à 0,40 m, un chasse-roue estCRITERE OBLIGATOIRE en l'absence de garde-corps . Handicap(s) MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1	
150 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Poste de peche	
□ Oui □ Non	
Espace de manœuvre de 1,50m. Barre d'appui horizontale à 0,40m pour la zone de pêche frontale et de garde-corps à 0,40 m et 0,80 m hors zone de pêche Handicap(s) : AUDI - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2	TIF
151 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Tables	
□ Oui □ Non □ Non concerné	
Hauteur libre sous table: 0,70m - largeur 0,60m - hauteur supérieure du plateau 0,80m. Handicap(s): MOTEUR. CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1	

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207) Date de création : 10/12/2024 Date de modification : 10/12/2024

CHAPITRE 17 -SALLES DE SPECTACLE ET LOISIRS EDUCATIFS

C	Λ	1	1	Γ	C
2	Н	L	L		J

ALLIS
152 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Aide au placement proposée lors de l'accueil.
□ Oui □ Non
Les emplacements réservés doivent permettre de bien voir le spectacle. La programmation indique bien les handicaps concernés et le temps de spectacle . Handicap(s) : AUDITII MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
153 - CRITERE OBLIGATOIRE. Quota d'emplacement
□ Oui □ Non
2 places pour fauteuils roulants jusqu'à 50 places et emplacement supplémentaire par fraction de 50 en sus. Au-delà de 1000 places, le quota ne peut être inférieur à 20 places et correctement placées . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
154 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Sieges pour accompagnants
□ Oui □ Non
Proches des emplacements réservés . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
IDES AU SUIVI DU SPECTACLE
155 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Information sur les aides mentionnées dans les supports de communication et à l'accueil
□ Oui □ Non
. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
156 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Transmission et amplification des sons
Dui Non
Boucle magnétique dans la salle, dans les sieges ou autour du cou. Soustritrage du spectacle sur écran ou livret mis à disposition . Handicap(s) : AUDITIF . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
157 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Système d'audiovision ou audiodescrption
□ Oui □ Non
Présentation orale des éléments visuels avec indication du temps de dialogue sur la totalité du spectacle . Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
CHAPITRE 18 - VOLS EN MONTGOLFIERE
OLS EN MONTGOLFIERE
158 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Consignes de sécurité spécifiques
□ Oui □ Non
Les consignes de sécurité sont données (document écrit, illustré, facile à lire et à comprendre, document vidéo sous-titré ou avec interpretation LSF, boucle magnétique disponib si possible, démonstration physique, etc.). Remise d'un document signé attestant de la participation au briefing et de la compréhension des consignes Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
159 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Precautions prises pour éviter les brûlures (tôles, parties métalliques)
□ Oui □ Non
. Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
160 - CRITERE OBLIGATOIRE. Matériel
Oui Non
Nacelle équipée et aux normes réglementaires : porte d'accès de largeur minimale 0,80 m et d'une rampe d'accès, banquette avec ceintures de sécurité ou harnai, un emplaceme avec points d'ancrage pour fauteuil roulant dont les dimensions minimales sont : 0,75 m x 1,25 m et une face frontale transparente Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATO
161 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Poignées de maintien de la nacelle de couleur contrastée.
□ Oui □ Non
. Handicap(s) : VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
162 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Pratique de l'activité - décollage et atterrissage
Dui Don
Embarquement et atterrissage : surface plane et accès proche avec le fauteuil. Aide humaine adaptée dans l'assistance à la personne. Véhicule suiveur adapté . Handicap(s) : MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)

CHAPITRE 19 - VOLS EN PARAPENTE

OLS EN PARAPENTE
163 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Consignes de sécurité spécifiques
□ Oui □ Non
Les consignes de sécurité sont données (document écrit, illustré, facile à lire et à comprendre, document vidéo sous-titré ou avec interpretation LSF, boucle magnétique disponible si possible, démonstration physique, etc.). Remise d'un document signé attestant de la participation au briefing et de la compréhension des consignes Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
164 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Précautions prises pour éviter les brûlures (parties métalliques)
□ Oui □ Non Vêtements adaptés . Handicap(s) : AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 1
165 - CRITERE OBLIGATOIRE. Matériel
□ Oui □ Non
Fauteuil d'emport et aux normes réglementaires . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE OBLIGATOIRE
166 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Pratique de l'activité - décollage et atterrissage
Embarquement et atterrissage : surface plane et accès proche avec le fauteuil. Aide humaine adaptée dans l'assistance à la personne sautant. Véhicule suiveur adapté . Handicap(s) MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
CHAPITRE 20 - ZONES DE BAIGNADE
CONES DE BAIGNADE
167 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Dispositif technique et assistance humaine
□ Oui □ Non □ Non concerné
Systèmes de mise à l'eau (tiralo) et aide humaine à la baignade . Handicap(s) : MOTEUR . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
168 - CRITERE CONFORT D'USAGE. Baignade
□ Oui □ Non Assistance des maitres nageurs attestant d'une sensibilisation/formation à l'accompagnement de la personne en situation de handicap et à l'utilisation du matériel Handicap(s): MOTEUR - VISUEL . CRITERE CONFORT D'USAGE. Coef 2
NFORMATIONS ACCESSIBILITE
nformations accessibilité
169 - CRITERE OBLIGATOIRE. L'établissement informe les clientèles sur son accessibilité effective en précisant notamment si son établissement a fait l'objet d'une dérogation concernant le handicap moteur (sur le site internet a minima)
□ Oui □ Non □ Non concerné
Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. CRITERE OBLIGATOIRE. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 9.
170 - CRITERE OBLIGATOIRE. Le professionnel a rempli son registre public d'accessibilité et le tient à dispostion de sa clientèle
Dui Non Non Concerné Petrouvez le lieu sur unum et put france fulfulteurisme et handisse CRITERE ORUGATOURE Handisse (c) : AUDITIE MENTAL MOTEUR VISUEL Contrôle desumentaire
Retrouvez le lien sur www.atout-france.fr/fr/tourisme-et-handicap. CRITERE OBLIGATOIRE. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL . Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.
171 - CRITERE OBLIGATOIRE.Le professionnel a renseigné sa fiche sur Acceslibre
□ Oui □ Non
https://acceslibre.beta.gouv.fr/ CRITERE OBLIGATOIRE. Handicap(s): AUDITIF - MENTAL - MOTEUR - VISUEL. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.
172 - CRITERE CONFORT D'USAGE. BONUS - Le site du prestataire est conforme aux principes du RGAA
□ Oui □ Non concerné

Critères et tests - Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (numerique.gouv.fr). CRITERE CONFORT D'USAGE. Contrôle documentaire. Rattrapable. Coef 3.

Rapport d'évaluation - LOISIR (DOCID:th321207)